

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 194

présenté par

M. Monnet, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,
M. Chailloux, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« mobilisables »

insérer les mots :

« ainsi que des besoins »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que la stratégie nationale et interministérielle de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies dresse non seulement un état des lieux des moyens humains, matériels et financiers disponibles pour prévenir et lutter contre l'intensification et l'extension du risque incendie, mais fasse encore le point sur les besoins identifiés.

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers, pour prendre cet exemple, appelle à atteindre le nombre de 250 000 sapeurs- pompiers volontaires d'ici 2027, contre 197 100 actuellement et à augmenter de manière significative le parc de camions citernes forestiers pour faire notamment face à l'extension géographique des incendies, chiffrant les besoins à 10 000 camions, contre 3 700 actuellement.

S'agissant de l'ONF, qui a perdu 4800 postes depuis 2000, le nouveau contrat d'objectifs et de performances (2021-2025) prévoit la suppression de 475 postes supplémentaires alors que la

Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), qui représente plus de 12 000 propriétaires de forêts, et les maires ruraux réclament de leur côté des « services publics forestiers forts ».

Le chiffrage précis des besoins apparaît donc comme une étape incontournable de l'élaboration de la stratégie interministérielle.